

Procès verbal de la réunion de la CCATM

1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 18 décembre 2012

2. Présences

Présent(e)s : ~~Christian Jadot, Joost Vanvoorden, Auguste Huet, Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludivine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme, fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.~~

Excusé(e)s : Jules Lejeune.

Invité(es) présent(es) : -

3. Approbation du PV de la réunion précédente

Le procès-verbal du 20 novembre 2012 sera approuvé (ou modifié) lors de la séance de janvier 2013.

Michel Nève remercie José Syne pour la présidence de la séance de la CCATM assurée le 20 novembre 2012.

4. Avis de la CCAT relatif à la demande de permis unique portant sur le maintien en activité d'une exploitation bovine, la régularisation d'une exploitation porcine et le forage d'un puits à usage non-potabilisable à Wathermal ;

Deux dossiers existent : l'un concerne l'objet défini ci-dessus et l'autre un projet d'exploitation porcine à l'extérieur du village. Cependant, le deuxième dossier n'est pas suffisamment abouti pour être présenté à CCATM.

La CCATM souhaite maintenir l'activité agricole mais déplacer les productions présentant des externalités négatives fortes (nuisances olfactives) en dehors du village.

La CCATM estime que si le site à l'extérieur du village n'est pas utilisable (transferts des porcs de la maternité située dans le village vers le site d'engraissement à l'extérieur du village), la gestion de l'exploitation n'est pas opérationnelle.

La CCATM estime qu'il n'y a pas assez d'élément et d'informations précises pour rendre un avis et recommande au Collège de s'informer. A ce stade, le projet ne semble pas être opportun pour les habitants.

Guy Schmitz informe la CCATM que le Collège a prévu une réunion avec les demandeurs.

5. Octroi, par le Gouvernement wallon, d'une partie de la demande de permis unique (7 éoliennes) portant sur la construction et l'exploitation de 11 éoliennes à Steinbach

Les 7 éoliennes octroyées sont celles situées à proximité du village tandis que les 4 mâts refusés le sont pour des questions de proximité et de protection de la faune, ce qui fait dire à un membre de la CCATM : « un homme vaut-il [moins qu'] une chauve-souris » ?

D'après les discussions entre le Collège et les riverains, un recours devant le Conseil d'Etat va (ou a) été introduit. Le Collège marque son soutien moral à l'action devant le Conseil d'Etat (pas de soutien financier communal).

6. Divers

1) Enquête *Natura 2000*. Une enquête est en cours jusqu'au 1^{er} février 2013. Les propriétaires sont informés personnellement par courrier. Les zones *Natura 2000* définissent les actes soumis à notification, les actes soumis à autorisation et les actes interdits. Des aides financières sous forme d'avantages fiscaux accompagnent la mise en œuvre des zones *Natura 2000* ;

2) Octroi du permis d'urbanisme introduit par la Commune de Gouvy et Michel Nève pour la création d'une voirie entre la Cité Jardin et l'Avenue Noël à Gouvy ;

3) Publication, par la commune de Gouvy, d'un ouvrage intitulé *Petit patrimoine de Gouvy, vol.1. Cherain et Montleban*. Le livre est disponible au service population et dans les librairies locales pour un montant de 18€.

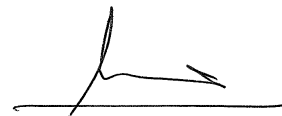
4) La CCATM, dans sa composition actuelle, continue à se réunir jusqu'à ce que la procédure de renouvellement soit terminée.

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève